

HISTOIRE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉTAT EN BELGIQUE

QUATRIÈME PARTIE : LES ANNÉES QUATRE-VINGTS

Avant-propos

D'importantes turbulences ont ébranlé nos sociétés au cours de la décennie 80.

En Belgique, celles qui ont agité le monde de l'enseignement n'étaient pas apparues par hasard. Elles s'inscrivaient d'abord dans un contexte de grande difficulté économique touchant bon nombre de secteurs professionnels. La crise de la sidérurgie wallonne fut un des exemples les plus marquants. Elles n'étaient pas non plus sans rapport avec un phénomène historique plus large caractérisé par l'émergence d'une révolution d'inspiration conservatrice qui entraîna des répercussions majeures dans la politique économique et sociale de nombreux pays.

Aussi, pour bien comprendre ce qui s'est passé dans notre enseignement durant ces années cruciales, il est indispensable de tenir compte du contexte international de l'époque. Les deux événements ne peuvent être dissociés.

Un contexte géopolitique en profonde mutation

À l'entame des années quatre-vingts, l'atmosphère générale était encore à l'optimisme.

Nous sortions d'une période grisante (les Trente Glorieuses) et croyions que la marche vers le progrès et la prospérité était toujours à l'œuvre.

Toute une série d'innovations techniques et scientifiques porteuses d'espoir avaient vu le jour.

Parmi les plus importantes, se détachaient :

- l'expansion fulgurante des techniques de communication et d'information,
- les progrès de l'électronique dont l'ordinateur constituait le fleuron,
- l'explosion des loisirs et des vacances,
- l'apparition des trains à grande vitesse, etc.

Et dans nos écoles, des dispositions essentielles avaient été apportées sur le plan social au cours de la décennie précédente grâce à la mise en place d'un statut protecteur assurant la sécurité et une certaine liberté d'expression à l'ensemble des personnels, même si l'on y relevait quelques règles qui ne contribuaient pas à stabiliser les équipes pédagogiques en place.

Par ailleurs, des expériences prometteuses suscitant la créativité des élèves (l'enseignement rénové par exemple) avaient mobilisé l'énergie d'un grand nombre d'enseignants et créé une nouvelle relation avec les élèves et les parents.

Et pendant les premières années de la décennie 80, une réflexion s'était amorcée sous l'égide des ministres ayant en charge l'Éducation nationale en vue de définir les valeurs qui devaient soutenir et animer l'action éducative de nos établissements scolaires et trouver ultérieurement leur expression dans un projet éducatif pour l'école publique, et en particulier pour l'enseignement de l'État.

En résumé, des avancées non négligeables, qui procuraient une vision plutôt rassurante de l'avenir.

Mais cet optimisme s'est vite dissipé. Car, au tournant des années 70 et 80, s'est opéré dans l'environnement politique international un changement profond d'état d'esprit qui s'est traduit par une remise en cause du rôle des gouvernements dans la conduite de l'économie.

Une révolution conservatrice radicale, dont les porte-drapeaux étaient Margareth THATCHER au Royaume-Uni et Ronald REAGAN aux États-Unis, allait susciter un peu partout en Occident un libéralisme décomplexé dont l'objectif consistait à :

- réduire l'intervention de l'État dans la vie économique,¹
- limiter les dépenses sociales,
- procéder à des coupes budgétaires sévères, en particulier dans les services publics,
- dynamiser les entreprises privées,
- réduire l'influence des syndicats ...

Bref, un train de mesures qui seraient désormais considérées comme les normes d'une bonne gestion des affaires publiques.

¹ Dans son discours d'inauguration, le président Ronald REAGAN déclarait « au cours de la crise que nous traversons, l'État n'est pas la solution à notre problème, c'est le problème. »

Ce nouveau courant de pensée, communément appelé au départ « néolibéralisme » et qui se situait aux antipodes de la notion d'État-providence, allait rapidement devenir la pensée dominante de l'époque. Sa mise en pratique ne tarda pas à engendrer des retombées négatives dans les secteurs largement dépendants des Pouvoirs publics (Enseignement – Culture – Santé publique) pour n'en citer que quelques-uns.

Bien sûr, notre pays ne fut pas tenu à l'écart de cette vague conservatrice et les mesures prises sur le plan socio-économique à partir de 1982 ne tardèrent pas à provoquer un climat de crise émaillé de nombreux mouvements de grève qui perturbèrent gravement et durablement le fonctionnement de nos institutions en général et de notre enseignement en particulier.

Une décennie agitée pour les acteurs de l'éducation

À une époque où la communication s'était fortement améliorée, le nouvel « esprit du temps » s'était rapidement propagé au sein des sociétés occidentales.

Il avait gagné les sphères politiques et venait à point nommé pour les aider à résoudre l'un des problèmes majeurs qui occupaient le devant de la scène au début des années 80 : la situation alarmante de nos finances publiques.

Notre déficit budgétaire avait doublé entre 1978 et 1981, les gouvernants de l'époque s'étant focalisés essentiellement sur des réformes institutionnelles « communautaires » qui furent loin de répondre aux attentes, comme nous le verrons ultérieurement. Chacun s'accordait alors pour dire qu'il était indispensable d'assainir au plus tôt la situation financière du pays.

Mais de quelle manière procéder, et sur qui faire peser le fardeau ?

Nos dirigeants optèrent pour la méthode dite « des pouvoirs spéciaux ». Celle-ci permettait au pouvoir exécutif de gouverner pendant un certain temps sans devoir passer par le Parlement, après avoir reçu toutefois l'aval de ce dernier pour emprunter cette voie.

Dans la ligne de mire des décisions à prendre, notre enseignement occupait une place de choix.

Il est vrai que son budget annuel s'élevait à l'époque à quelque 300 milliards de francs, soit 15 % du budget total de l'État.

Il serait fastidieux de faire le recensement des moyens mis en œuvre au cours de la décennie pour réduire le budget de l'enseignement. Parmi les mesures les plus significatives et les « plus douloureuses », on trouve celles qui affectèrent les enseignements primaire et secondaire.

- ♦ Les plans de rationalisation décrétés dans chacun de ces deux niveaux d'enseignement, complétés ultérieurement par l'instauration d'un capital-périodes eurent pour effet de supprimer un certain nombre d'établissements scolaires de petite taille.

Et dans l'enseignement secondaire ² ils entraînèrent aussi la fermeture de multiples options jugées trop coûteuses en raison de leur nombre d'effectifs peu élevé.

En corollaire, la disparition de nombreux emplois et la réaffectation de leurs titulaires perturbèrent le fonctionnement des écoles, les empêchant parfois de poursuivre un projet pédagogique amorcé auparavant.

- ♦ Les actions entreprises pour mettre fin à l'enseignement rénové.

Dans la foulée des mesures prises lors du conclave de « Val Duchesse » en 1986, le ministre fédéral en charge de l'enseignement secondaire décida de mettre un terme à l'expérience de l'enseignement rénové.

Sa décision était dictée par des raisons d'économie certes, mais pas que ... : il déclara « agir aussi par conviction politique » jugeant probablement cet enseignement pas assez élitiste.

Cette volte-face dans un domaine qui suppose la continuité des études fut sévèrement jugée par une large majorité des membres de la communauté éducative et suscita une pluie de critiques dans les revues de presse de l'époque.

Pourquoi en effet vouloir mettre fin du jour au lendemain à une expérience pédagogique qui avait recueilli l'approbation de celles et ceux qui l'avaient pratiquée – élèves, parents et professeurs – et qui avait été maintenue pendant 15 ans par le pouvoir politique en place ?

Mais le plus grave aux yeux des observateurs c'était que le gouvernement voulait mettre un terme à ce projet sans proposer d'autre alternative qu'un retour en arrière.

² Spécialement l'arrêté royal du 30 mars 1982 relatif aux Centres d'Enseignement Secondaire (C.E.S.), fixant les plans de rationalisation et de programmation de l'enseignement secondaire de plein exercice.

En revenir à l'enseignement traditionnel dispensé 15 ans auparavant sans se rendre compte que la jeune génération (enfants et adolescents) avait grandi dans un paysage culturel et éducatif en pleine évolution fut considéré comme une aberration qu'une directrice d'école exprimait en ces termes dans une carte blanche adressée à un journal de la Capitale : « *Faire mourir un enseignement en pleine évolution quelles que soient ses faiblesses propres à toute tentative humaine pour en revenir à une formation adaptée à une société qui n'existe plus ? Posé en ces termes, le problème n'offre aucune solution.* »

Et effectivement, les responsables politiques se rendirent compte que promouvoir sur-le-champ une nouvelle orientation dans les programmes et les méthodes pédagogiques ne s'improvisait pas. Aussi, dépourvus d'un véritable projet alternatif et mobilisateur, ils se contentèrent d'apporter quelques aménagements à la situation existante, sans chercher à en détruire les bases, en supprimant un certain nombre d'options existantes et en durcissant les normes pour en créer de nouvelles. Mais le coup avait porté. L'ardeur des adeptes de cette pédagogie s'émoussa peu à peu et l'enseignement rénové survécut sous l'appellation « Enseignement de type I » dans une indifférence quasi générale.

♦ Les effets ambivalents de l'allongement de la scolarité obligatoire

La loi du 29 juin 1983 concernant l'obligation scolaire a prolongé celle-ci jusqu'à l'âge de 18 ans. Elle avait entre autres pour objectif de renforcer les liens entre l'enseignement et la formation professionnelle des jeunes.

À cet effet, elle devait permettre aux acteurs de l'enseignement d'assurer une meilleure coordination avec les entreprises afin de mieux préparer les élèves à l'exercice d'un métier et partant, de renforcer la lutte contre le chômage des jeunes, un des fléaux de cette époque ³.

Mais la loi du 29 juin 1983 a eu surtout pour effet de produire une plus grande hétérogénéité de la population scolaire atteignant surtout les enfants des milieux défavorisés.

Car réussir l'intégration d'un public scolaire aussi large et aussi divers dans ses moyens et ses motivations n'était pas chose aisée.

Et le nombre d'élèves qui ne voulaient plus de l'école depuis un certain temps devint trop important pour permettre aux professeurs disponibles de les orienter efficacement.

Cette situation se prolongea durant des années et réduisit les bénéfices de la loi susvisée.

D'ailleurs, celle-ci dut être adaptée à plusieurs reprises au cours de la décennie nonante.

Telles furent quelques-unes des mesures globales mises en œuvre durant les années 80 pour maîtriser les dépenses de l'État en matière d'éducation et pour lutter contre le chômage des jeunes.

Avec le recul du temps, il apparaît équitable de porter un avis nuancé en ce qui concerne le bien-fondé ou non de ces dispositions. Une double remarque s'impose à cet égard :

- La situation très préoccupante des finances de l'État au cours de ces années acculait les dirigeants à faire des assainissements en profondeur. Nos concitoyens en étaient conscients et disposés à participer à l'effort de redressement, y compris les enseignants. Mais ce que ces derniers reprochaient au pouvoir politique, c'était avant tout d'engager des réformes et d'imposer des mesures sans tenir compte du facteur humain, c'est-à-dire, en les tenant systématiquement à l'écart des décisions qui les touchaient personnellement.

Ce désir d'être associés d'une manière ou d'une autre aux décisions prises à leur égard allait devenir une aspiration majeure dont il faudra tenir compte à l'avenir.

- Les mesures de rationalisation édictées dans l'enseignement secondaire se sont avérées ultérieurement bénéfiques pour un certain nombre d'établissements scolaires, les contraignant souvent à se débarrasser d'options ou de sections devenues obsolètes pour faire place à un contenu plus évolutif et en accord avec son temps.

Fin de la décennie – Des perspectives plus souriantes

Après les mouvements sociaux de grande ampleur qui avaient marqué l'année 1986, une lassitude généralisée s'était emparée du corps enseignant car nos gouvernants se montraient impuissants à fournir un cadre stable qui ne soit pas chaque année remis en cause par des élagages budgétaires à recommencer sans cesse, parce que les économies escomptées n'étaient pas au rendez-vous.

Cette morosité avait gagné également une partie du monde politique car, à partir de 1987, l'étau financier s'était quelque peu desserré.

³ Selon des sources officielles (Administration compétente), notre pays comptait en effet, en 1984, plus de 140.000 chômeurs indemnisés complets de moins de 25 ans. Dix fois plus qu'en 1973 !

Les gouvernants cessèrent de réclamer de nouveaux sacrifices aux institutions dépendant des pouvoirs publics.

Il est vrai que cette année-là, nous étions en fin de législature (de nouvelles élections devant se tenir en juin 1988) et que le moment était donc favorable pour redonner un peu de confiance aux partenaires impliqués dans l'action éducative.

Il était temps de s'intéresser à nouveau à l'école. Mais l'enjeu était de taille et les défis à relever multiples. Parmi les chantiers à ouvrir, se posait en priorité celui de réduire le nombre d'échecs et de redoublements qui avait atteint un niveau alarmant.

Grâce à un climat plus détendu au sein du monde de l'éducation, des groupes de réflexion réunissant enseignants – éducateurs – membres de l'inspection et associations de parents, aidés quelques fois par des psychologues et des pédagogues s'étaient mis en place pour étudier cette problématique de l'échec et du décrochage scolaire.

Souvent à l'issue de ces discussions, un consensus semblait se dégager en faveur d'une approche plus personnalisée des pratiques pédagogiques et par conséquent d'une école plus diversifiée où chaque enfant aurait sa chance.

En d'autres termes, la promotion d'une « école de la réussite », un sujet qui avait été largement développé dans un rapport de l'O.C.D.E paru en 1987.

Mais bien d'autres thèmes étaient mis à l'étude, parmi lesquels on pouvait relever :

- ♦ L'importance à accorder à la formation initiale et à la formation continuée des enseignants, ainsi que l'attention portée aux chefs d'établissement dont le rôle est déterminant pour insuffler un esprit d'équipe.
- ♦ La féminisation croissante de la profession enseignante mise en évidence par les statistiques établies en 1988 par le Centre du traitement de l'information (CTI) du Ministère de l'Éducation nationale. On dénombrait à cette époque 80 % de femmes au niveau de l'enseignement fondamental et 54 % au niveau de l'enseignement secondaire.

Mais ce constat était toutefois inversé pour les postes de direction et d'inspection.

- ♦ L'exigence d'un projet éducatif propre à chaque établissement et dont l'une des missions serait de relever le défi de l'échec massif.

Car c'est au niveau des établissements qu'il faudrait concentrer un maximum de capacités d'action, ceux-ci étant le lieu privilégié où l'échec scolaire peut être combattu efficacement.

La politique des zones d'éducation prioritaire (ZEP) entamée au cours de la décennie 80 et qui œuvrait dans ce sens gagnerait donc à être maintenue, voire renforcée.

- ♦ Dans la même optique, une proposition visant à attribuer des normes d'encadrement plus favorables au premier degré de l'enseignement secondaire paraissait une idée judicieuse pour favoriser l'intégration des élèves dans un niveau d'enseignement qui les mettait en présence d'habitudes nouvelles.

On le voit, les problèmes à résoudre et les exigences à satisfaire étaient multiples et il fallait s'atteler à mettre en place une réglementation capable de garantir leur mise en œuvre.

Cette tâche incombera aux dirigeants des années nonante car entretemps, le monde politique va devoir franchir un pas important dans la recherche d'un nouvel équilibre institutionnel pour notre pays et dans la foulée, résoudre l'épineux problème d'une communautarisation « totale » de notre système scolaire, celui-ci ne pouvant se réaliser que dans le cadre d'une révision constitutionnelle.

Au terme de celle-ci (à partir du mois d'août 1988) l'enseignement de l'État fera place à l'enseignement des Communautés.

Cette mutation importante et ses conséquences feront l'objet d'un prochain article.

Roland GAINAGE – Past Président

Sources :

Le contenu de cet article puise sa source dans des coupures de presse de l'époque (journaux et périodiques belges et étrangers) de sensibilité différente. Il est alimenté également par des notes personnelles prises au cours des années 80 et 90 et qui s'inspirent de propos tenus par des spécialistes de l'éducation lors d'interviews, de conférences, de colloques, ... : entre autres Gilbert DE LANDSHEERE, professeur à l'U.Lg., Anne VAN HAECHT, professeur à l'U.L.B, Philippe MEIRIEU, pédagogue français, ...)